

RENFORCER L'AIDE INTERNATIONALE À L'ÉDUCATION AU SAHEL



La Coalition Éducation demande aux décideurs de l'aide internationale à l'éducation :

CONTEXTE

Malgré les efforts consentis ces dernières années, via des financements internationaux et surtout domestiques, la crise de l'éducation reste aiguë dans les cinq pays du Sahel francophone - Mauritanie, Niger, Mali, Burkina Faso, Tchad - souligne le rapport [« Relever les défis de l'éducation dans un Sahel en crise »] de la Coalition Éducation.

L'objectif de la scolarisation universelle et de la qualité de l'éducation reste un défi majeur. Selon les données de l'ISU, en 2016 31% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. Au total, ce sont 7,7 millions d'enfants et d'adolescent·e·s ayant l'âge du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire qui ne sont pas scolarisés.

Dans un pays comme le Niger, selon les données de l'ISU, 54% des filles en âge de fréquenter le primaire et le premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisées en 2017. Au Burkina Faso, Mali et Niger 2 000 écoles ont été fermées depuis deux ans à cause de l'insécurité (UNICEF).

Cette situation compromet l'avenir de nombreuses générations. Plus d'efforts doivent être déployés pour assurer le respect, protéger et satisfaire le droit à une éducation de qualité pour tou·te·s au Sahel, y compris dans les situations d'urgence et de crise, qui affectent particulièrement la région.

I. D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES EN SITUATIONS DE CRISE AU SAHEL

Cela implique de :

- **Encourager et renforcer les capacités des acteurs locaux pour la collecte, la désagrégation (par âge et par sexe) et la diffusion de données, les études de faisabilité et les diagnostics ainsi que leur contrôle qualité** afin que des réponses adaptées et efficaces soient apportées en fonction du type de crise et du contexte d'intervention.
- **Renforcer la résilience des acteurs locaux (étatiques comme de la société civile)** en améliorant les capacités et la structuration de ces acteurs – y compris les organisations de défense des droits humains, organisations visant à renforcer les OSC, organisations à base communautaire, acteurs du monde de la recherche, les organisations de jeunesse, les associations de parents d'élèves et les associations de mères éducatrices. Cela passe également par l'appui aux acteurs déconcentrés et décentralisés chargés de l'éducation.
- **Encourager la mise en oeuvre d'une approche inclusive** dans les situations de crise qui permette la prise en compte des droits, des besoins et des attentes spécifiques des personnes en situations de vulnérabilité (filles et adolescentes, personnes en situation de handicap, minorités ethniques, réfugié·e·s, etc.) dès la planification des réponses aux crises. Cela inclut d'encourager une approche genrée de la réponse aux situations de crise dès l'analyse et l'adaptation de la formation des enseignant·e·s. Enfin, encourager la consultation des personnes en situations de vulnérabilité au sein d'espaces sécurisés afin de dépasser les normes discriminatoires et garantir l'application effective des textes promouvant une offre éducative égalitaire dans les crises.
- **Encourager une planification des réponses sensibles aux risques et aux conflits**, afin de renforcer la préparation à la gestion de crise.
- **Encourager une formation professionnelle adaptée au marché local** y compris auprès des adolescent·e·s et adultes démobilisé·e·s.
- **Accompagner les pays dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles** pendant les conflits armés pour permettre d'assurer la continuité du service éducatif. Cela passe par le soutien aux interventions visant à protéger les élèves et les personnels enseignants.
- **Appuyer les pays dans la régulation des acteurs privés de l'éducation** et notamment la mise en place des mécanismes de reddition de comptes : cadres normatifs et circuit de contrôle qualité des contenus des programmes d'éducation et de formation, des certifications et des conditions d'étude des élèves.
- **Encourager le respect et la promotion des Normes Minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE)**

II. DE RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉDUCATION AU SAHEL

Cela implique de :

- **Réaffirmer le rôle central des autorités éducatives locales** dans la coordination de l'ensemble des acteurs afin de ne pas créer de système parallèle au système public et de prévenir tout risque d'affaiblissement des institutions publiques.
- **Mobiliser les mécanismes de coordination existants**, en particulier les Groupes Locaux des Partenaires de l'Éducation (GLPE), et les Clusters éducation s'ils sont activés, et ne pas multiplier les instances de coordination.
- **Renforcer les Groupes Locaux des Partenaires de l'Éducation**
- **Encourager une approche pluri acteurs et multi secteurs** qui renforce les partenariats entre l'ensemble des acteurs de l'éducation, et les secteurs de la santé, de l'alimentation et de la sécurité, afin de faire face aux caractéristiques particulières d'une situation de crise.
- **Renforcer les liens entre urgence et développement** pour passer à un appui structurel de long terme en assurant une plus grande collaboration et coordination entre tous les acteurs de la coopération éducative y compris entre les bailleurs.
- **Renforcer la coopération avec la société civile (ONG, organisations à base communautaire et syndicats)** en laissant davantage d'autonomie et de liberté d'initiatives aux organisations de la société civile dans la conception des projets et en encourageant leur participation effective aux GLPE et aux Cluster éducation.

III. D'ASSURER DES FINANCEMENTS SUFFISANTS ET ADAPTÉS À LA SITUATION DE L'ÉDUCATION AU SAHEL

Cela implique de :

- **Allouer a minima 15% de l'aide au développement à l'éducation** en mettant la priorité sur les pays les moins développés et notamment les pays du Sahel, en assurant la complémentarité des aides multilatérales et bilatérales et en aucun cas leur substitution. Cela passe notamment par la mobilisation de ressources en faveur de l'éducation dans le cadre de l'Alliance Sahel.
- **Allouer au moins 50% du total de l'aide à l'éducation dans les pays du G5 Sahel à l'éducation de base** qui comprend « une année de scolarisation pré-primaire, le primaire et le premier cycle du secondaire, soit les besoins éducatifs fondamentaux. » selon la définition de l'UNESCO et du Partenariat mondial pour l'éducation
- **Augmenter l'aide humanitaire à l'éducation dans la région.** Allouer au moins 4% de l'aide humanitaire au secteur de l'éducation et y consacrer une part suffisante aux pays du G5 Sahel.
- **Assurer que tous les financements APD soient notés via le marqueur genre de l'OCDE** et accroître les appuis pour une meilleure prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation.
- **Assurer la soutenabilité et la flexibilité des financements** pour permettre l'adaptabilité aux contextes de crise du Sahel et la pérennisation des interventions dans la région. Le financement doit s'étaler sur une temporalité longue (avant, pendant et durant la crise) afin d'avoir un effet positif et durable sur les systèmes éducatifs.
- **Soutenir les pays du Sahel dans la mobilisation des ressources domestiques** afin que les dépenses affectées à l'éducation atteignent 20% du total des dépenses des administrations publiques.

DONNÉES ET RECOMMANDATIONS SUR L'AIDE FRANÇAISE À L'ÉDUCATION AU SAHEL

En 2017, la France a alloué 14.45 % de son APD bilatérale au secteur de l'éducation dont 4,4% (soit 55 millions d'euros) aux pays du G5 Sahel. Seuls 23,5 % de l'aide à l'éducation aux pays du G5 Sahel ont été consacrés à l'éducation de base et 15% au primaire. (source : OECD.Stat)

En 2016, la France a alloué 2% de son aide humanitaire au secteur de l'éducation. En 2018, elle a dédié 21,6 millions d'euros d'aide humanitaire aux pays du G5 Sahel, dont un financement de 677 000 euros pour un programme d'éducation. (source : fts.unocha)

Lors de la conférence de financement du PME à Dakar (février 2018), la France s'est engagée à verser 200 millions d'euros au Partenariat mondial pour l'éducation sur la période 2018-2020, dont la moitié serait fléchée vers l'éducation des filles au Sahel.

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

- ➡ D'atteindre la part des 15% de l'APD allouée au secteur de l'éducation, en tenant compte d'une hausse de l'APD pour atteindre les 0,55% du RNB d'ici à 2022.
- ➡ De consacrer l'intégralité de ces montants additionnels à l'éducation de base dans les pays à faible revenu et de maintenir a minima le cap des 4,4% d'APD bilatérale à l'éducation pour les pays du G5 Sahel.
- ➡ D'atteindre la part des 4% d'aide humanitaire à l'éducation et de renforcer son soutien aux programmes humanitaires d'éducation dans les pays du G5 Sahel